

6.4 - Encadrer des manifestations sportives

Objectifs

En règle générale, les manifestations de masse sont peu adaptées aux territoires des espaces naturels. Les gestionnaires de ces espaces doivent donc porter une attention particulière à l'organisation des manifestations de sports de nature. Ces manifestations doivent s'inscrire dans un objectif de développement durable. L'intervention du gestionnaire des espaces concernés permet de :

- vérifier la compatibilité avec les enjeux du site, maîtriser les impacts et canaliser les fréquentations,
- accompagner les manifestations compatibles avec l'esprit des lieux et s'inscrivant dans les objectifs de sensibilisation, de découverte du patrimoine du site et de développement du territoire.

Principe

Les manifestations sportives en nature sont des évènements, à des fins de compétition ou non, pouvant regrouper un très grand nombre de pratiquants et de spectateurs.

Méthode

- Identifier acteurs et contexte

Dans le principe, les organisateurs devraient avoir le réflexe, le plus en amont possible, de se rapprocher du gestionnaire des espaces naturels concernés par leur projet de manifestation. Un dialogue peut en effet permettre une organisation cohérente avec les objectifs de préservation de l'espace naturel.

Du fait de ses obligations de déclaration ou d'autorisation des manifestations sportives, l'organisateur a nécessairement un contact avec les autorités compétentes (préfet, maire et leurs services). Celles-ci peuvent demander un avis aux gestionnaires des espaces concernés.

- S'associer

Afin de s'assurer qu'il sera systématiquement consulté sur les demandes concernant l'espace naturel dont il a la charge, le gestionnaire a intérêt à établir et entretenir un contact avec les services des autorités compétentes. Le délai de consultation du gestionnaire doit être suffisant pour lui permettre d'étudier le projet avec l'organisateur.

- Se concerter et décider

La rencontre entre le gestionnaire et le porteur de projet doit permettre d'expliquer les contraintes, les mesures de préservation nécessaires et, si nécessaire, de faire évoluer le projet dans le bon sens. La décision finale revient à l'autorité compétente.

- Mettre en oeuvre

Un cahier des charges, diffusé en amont auprès des organisateurs de manifestation, peut regrouper les exigences du gestionnaire en fonction de son territoire et servir de base à l'avis des autorités compétentes. Il faut prévoir du temps à la fois pour instruire le dossier en amont de la manifestation (concertation, visite sur site, rédaction de l'avis...) et pour constater sur le terrain, pendant et après l'évènement, si les engagements ont été effectivement tenus par l'organisateur et si les mesures de prévention préconisées ont été respectées.



© APTEs - Course VTT, PNR des volcans d'Auvergne

QUELQUES IDÉES DE CRITÈRES

Pour donner un avis sur un projet de manifestation sportive, le gestionnaire d'un espace naturel préservé doit, en premier lieu, contrôler l'itinéraire de la manifestation et la sensibilité des milieux traversés. Il doit également vérifier ce qui a été prévu par l'organisateur pour chacun des aspects techniques pouvant présenter un risque de dégradation ou de pollution pour le milieu naturel, comme par exemple :

- la période (sensibilité particulière des milieux et espèces, haute ou basse saison de pratique),

- les modes de balisage, ainsi que les délais et modalités de son enlèvement,

- les dispositifs d'encadrement et de limitation du rayonnement des participants et du public sur le territoire,

- les modalités de nettoyage et de remise en état du site après manifestation,

- les messages et moyens pour informer les pratiquants et spectateurs sur le respect du site et de la nature.

Au-delà de ces critères, le gestionnaire peut également évaluer l'intérêt qu'il pourrait avoir à accompagner la manifestation :

- les bénéfices de la manifestation pour le territoire d'accueil,

- image véhiculée (cohérente ou non avec celle de l'espace naturel concerné)

- actions prévues ou envisageables auprès des participants pour une mise en valeur du territoire et une sensibilisation aux milieux naturels.

- Faire connaître

Selon ses objectifs et statuts, chaque gestionnaire doit décider de l'opportunité de promouvoir, ou pas, une manifestation, notamment en fonction de l'image associée au type d'activité.

En choisissant d'accompagner la communication d'une manifestation dont il est partenaire, le gestionnaire a l'occasion de faire passer des messages de sensibilisation auprès des participants et du public. Il donne une image dynamique du territoire et de son rôle. Mais cette communication est à double tranchant. Elle induit également une image attractive du territoire qui génère nécessairement une augmentation de la fréquentation ultérieure par les pratiquants individuels.

- Evaluer

Un bilan doit être réalisé avec l'organisateur afin d'améliorer l'organisation d'une prochaine manifestation.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB